

LA COHERENCE ENTRE LES DONNEES ISSUES DE REGISTRES ET D'ENQUETES – RESULTATS D'UNE ENQUETE PARMIS DES PERSONNES INSCRITES COMME « EMPLOYE MARGINAL »¹

Thomas KÖRNER (*)

(*) Destatis, Département du Marché du Travail

Introduction

Dans une approche naïve – mais assez répandue – de la statistique on ne se rend pas toujours compte que la statistique ne constitue jamais une représentation directe d'une quelconque « réalité ». Au contraire, non seulement quand il s'agit de spécifier les notions de recherche, mais aussi en ce qui concerne l'opérationnalisation de la collecte des données, il faut prendre beaucoup de décisions. Ainsi, les statisticiens font une démarche nécessaire de réduction de la complexité des notions qu'ils cherchent à étudier. Ces réductions de complexité concernent, par exemple, la constitution de l'échantillon, le dispositif de collecte de données, mais aussi la non-réponse ou la méthode de l'estimation (voir Radermacher et Körner 2006). En ce sens on a constaté que la statistique ne sait jamais fournir des « faits indisputables », mais constitue le « couronnement provisoire et fragile d'une série de conventions d'équivalence entre des êtres » (Desrosières 2010, p. 397).

De ce point de vue, les problèmes de cohérence ne sont guère surprenant. Au contraire, on s'attendrait à ce qu'il y ait des écarts entre les résultats de différentes sources statistiques pour un phénomène similaire. En revanche, les résultats cohérents devraient être plutôt suspects. Néanmoins, si deux statistiques diffèrent fortement sur un phénomène important, les utilisateurs des données normalement supposent que seul l'un des résultats est « correct » ou au moins que les écarts sont un indice d'un manque de précision.

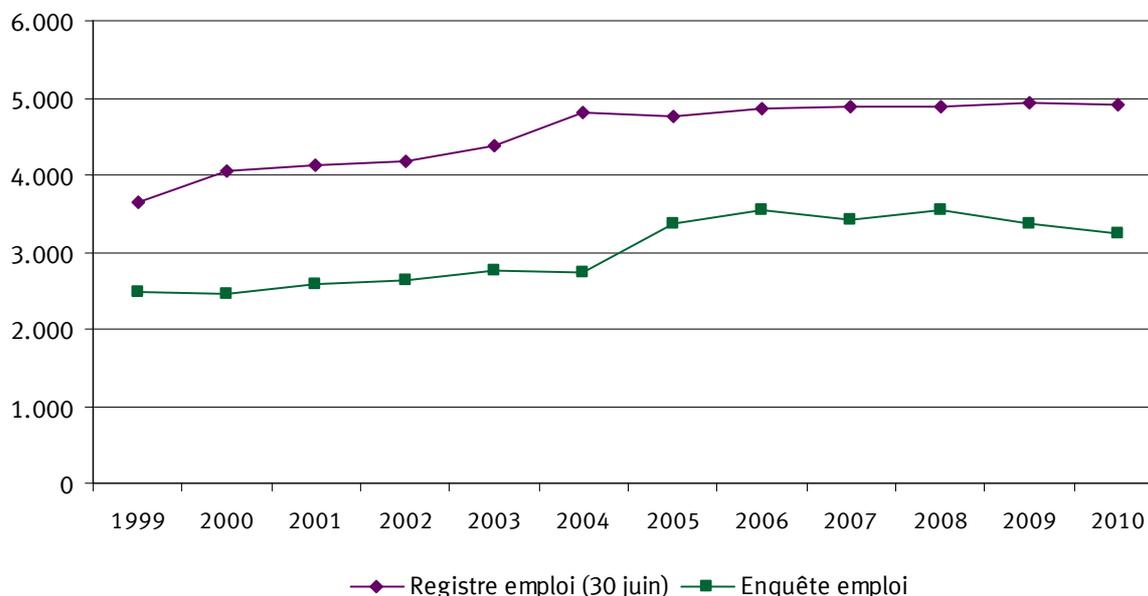
L'office fédéral de la statistique en Allemagne (Destatis) a fait cette expérience dans le cas des chiffres sur le nombre des employés marginaux, un groupe important de petits emplois qui sont soumis à des cotisations sociales et impôts réduites. Dans ce cas, des résultats de deux sources différentes sont disponibles : D'un côté, des données administratives basées sur des inscriptions auprès de l'assurance sociale (« registre emploi » tenu par l'agence fédérale de l'emploi), de l'autre des résultats issus de l'enquête emploi, la principale enquête ménage en Allemagne. Les résultats des deux statistiques divergent massivement l'un de l'autre. Selon le registre emploi, il y a 5 millions d'employés marginaux, pendant qu'il n'y en a que 3 millions suivant l'enquête emploi (voir figure 1). Comme ces chiffres sont d'un grand intérêt politique, certains utilisateurs ont discuté la véracité de ces chiffres, considérés comme « vrai » ou « faux ». Ainsi le quotidien régional « Tagesspiegel » a proclamé, en Juillet 2007, que l'écart montrait que Destatis s'était « trompé dans son calcul de l'emploi marginal ».

Cette réaction, aussi inadéquate et polémique quelle soit, montre bien l'importance d'expliquer aux utilisateurs les raisons pour lesquelles il y a des écarts entre les différents statistiques. Malheureusement, il est nécessaire de faire d'importantes analyses afin de pouvoir expliquer le phénomène. En plus, si les analyses sont limitées aux seules données isolées des statistiques, il y a bien des limites, particulièrement en ce qui concerne les effets des différences dans l'opérationnalisation. Pour cette raison, l'agence fédérale de l'emploi (AFE) et Destatis ont décidé de conduire une enquête parmi les personnes inscrites comme employé marginal. Cette enquête,

¹ Contribution préparée dans le cadre des Journées de Méthodologie Statistique (JMS) 2012 (session 9), Paris, 24 – 26 Janvier 2012. Les avis exprimés ici sont ceux de l'auteur et ne coïncident pas nécessairement avec les avis de Destatis. Les résultats présentés sont issus d'un projet conduit en coopération avec le département statistique de l'agence fédérale de l'emploi (AFE).

conjointement avec les analyses des données de l'enquête emploi et du registre emploi a permis d'obtenir une impression assez complète des origines des écarts entre registre et enquête. Cette contribution présente les différents aspects méthodologiques de l'enquête parmi les personnes inscrites comme employé marginal ainsi que les plus résultats les importants.

Figure 1 : Nombre de personnes avec un emploi marginal de type « revenu bas » (en mille personnes)²



Dans ce qui suit, nous expliquerons d'abord brièvement la notion d'emploi marginal ainsi que les caractéristiques principales des deux sources de données considérées (1). Dans un second chapitre, nous introduirons l'approche méthodologique de nos analyses des écarts entre les résultats provenant de chacune des statistiques, et en particulier l'approche méthodologique de l'enquête registre conduit parmi les personnes enregistrées comme employé marginal. Le troisième chapitre présente les principaux résultats de l'enquête registre. Dans une conclusion (4) nous appliquerons les résultats obtenus aux déviations dans les résultats entre l'enquête emploi et le registre emploi et tirerons quelques conclusions pour les analyses de la cohérence en général.

1. L'emploi marginal et sa mesure statistique

La notion de l'emploi marginal trouve son origine dans le système allemand d'assurance sociale. En règle générale, tout salarié (à l'exception des fonctionnaires) doit être inscrit dans de différents types d'assurance sociale – maladie, pensions, chômage et dépendance. L'inscription donne droit à des prestations de l'assurance ainsi que l'obligation de payer des cotisations sociales. Les cotisations sont partagées entre l'employé et l'employeur (environ 20% du salaire brut par chacun ; pour un bref aperçu de l'assurance sociale allemande cf. Körner et Puch 2012).

Hormis les travailleurs indépendants, les employés marginaux sont la plus importante exception à cette règle générale. Ils doivent aussi être inscrits à l'assurance sociale, mais paient des cotisations moins élevées et ne bénéficient que partiellement des prestations. A la différence des autres salariés ils ne sont donc pas assujettis *pleinement* à l'assurance sociale. Pour les employés marginaux, des cotisations d'environ 28% (10% pour des ménages employant un employé marginal) du salaire brut sont payées par l'employeur seul. Les impôts sont limités à 2% du salaire brut (dans la plupart des cas) et doivent aussi être payés par l'employeur seul. Ce régime est d'ailleurs moins avantageux

² Enquête emploi incluant emplois marginaux à court terme; de 2006 à 2008 incluant aussi emplois dans le programme workfare « Ein-Euro-Jobs »; jusque 2004 semaine de référence en printemps, depuis 2005 moyenne annuelle.

pour l'employé qu'il ne semble à première vue, puisque les salaires horaires sont beaucoup plus bas comparés aux employés pleinement assujettis à l'assurance sociale.³

Le code social allemand distingue deux types d'emploi marginal : l'emploi marginal à revenu bas, c'est-à-dire ne dépassant pas les 400 Euros par mois, ainsi que l'emploi marginal à court terme, qui ne doit pas être exercé pour plus de deux mois ou 50 jours par an. Notons que l'emploi marginal à revenu bas est beaucoup plus répandu et représente environ 95% des employés marginaux.

Pour la mesure statistique il existe deux sources principales de données : Le registre emploi ainsi que l'enquête emploi.

1.1. Le registre statistique emploi

Le registre emploi est un registre statistique basé sur les inscriptions auprès de l'assurance sociale. Il est tenu par l'agence fédérale de l'emploi (AFE). Tout actif assujetti à l'assurance sociale doit être inscrit au registre emploi (qu'il soit pleinement assujetti ou marginal). Comme les employés marginaux doivent aussi être inscrits, le registre emploi comprend tout employé et constitue une source unique pour l'analyse des petits emplois.

Les données sont collectées au cours du processus administratif : Les employeurs sont obligés d'inscrire tout employé dans un délai de six semaines après tout changement (par exemple le commencement ou la fin de l'emploi, mais aussi un changement d'assurance maladie ou d'adresse). En plus, une déclaration annuelle est à fournir par l'employeur confirmant la persistance de l'emploi dans l'année précédente. Afin de tenir compte d'un maximum des inscriptions retardées, les résultats définitifs ne sont publiés que six mois après la date de référence (dernier jour de chaque trimestre).

Les inscriptions fournies permettent une enquête exhaustive des employés facilitant aussi les analyses sur les petites parties de la population ou pour petites unités régionales. Bien qu'il n'y ait pas d'aléa par définition, les processus administratifs ainsi que les règles du système fiscal et de sécurité sociale ont une certaine influence sur la mesure. Ceci peut arriver dans le cas des *fiches périmées*, c'est-à-dire des personnes qui ne travaillent plus mais pour qui l'employeur n'a pas (ou seulement avec un grand délai) annulé l'inscription. Un autre problème peut survenir en cas d'*emplois discontinus*, par exemple des étudiants qui ne travaillent qu'en vacances, mais qui néanmoins restent inscrits au registre emploi. Les privilèges fiscaux et en terme de réductions de cotisations sociales peuvent aussi inciter à un *abus* de ce type d'emploi : (a) Des travailleurs indépendants pourraient inscrire des membres de leur famille pour obtenir des réductions de taxes. (b) Des employés pourraient également gagner plus qu'admis par le code social et ainsi utiliser l'emploi marginal comme « cape d'invisibilité » pour un emploi non déclaré. (c) Des employés pourraient inciter des membres de famille à se laisser inscrire comme « remplaçant » pour pouvoir gagner plus que les 400 Euros prescrits par la loi. Ces effets pourraient contribuer à une situation où des personnes qui ne travaillent pas activement sont néanmoins comptés comme employés marginaux.

1.2. L'enquête emploi

L'enquête emploi suit une approche de mesure très différente de celle du registre emploi. L'enquête emploi (qui est intégrée dans une enquête qui s'appelle le « Mikrozensus » [recensement « micro »]) est une enquête effectuée parmi un échantillon de ménages : Chaque année un pour cent de la population allemande est interrogé avec obligation de participation.⁴ Comme la participation est obligatoire, le taux de non-réponse annuel est inférieur à 5%, ce qui montre que même des parts de la population qui sont normalement considérées comme difficile à atteindre sont bien représentées dans les résultats. La taille de l'échantillon est suffisamment importante pour que l'aléa ne puisse d'ailleurs nullement expliquer les différences par rapport au registre emploi.

³ Suivant les résultats de l'enquête sur la structure des salaires, le salaire horaire brut des employés marginaux, en 2006, était en moyenne 45% plus bas que pour l'ensemble des employés. Même les salaires horaires nets étaient encore 20% plus bas pour les employés marginaux.

⁴ Pour un résumé plus détaillé de l'approche méthodologique de l'enquête emploi allemande cf. Körner et Puch 2011, pp 26-30.

Toutefois, les processus utilisés pour la collecte des données ont une influence importante sur les résultats obtenus. L'inscription auprès de l'assurance sociale comme employé marginal est un statut socio-légal complexe qui n'est pas simple à repérer dans une enquête statistique. Il n'est même pas sûr que les sondés disposent toujours de l'information nécessaire pour répondre à la question. Et même si les interviewés connaissent leur statut d'inscription auprès de l'assurance sociale, il n'est pas donné qu'ils comprennent la question de savoir si leur emploi est un emploi marginal. En conséquence, les réponses obtenues par les sondés ne coïncideront pas toujours avec leurs statuts selon le registre. Les sondés pourraient aussi se classer de façon erronée en répondant qu'il n'étaient pas inscrit comme employé marginal.

Mais déjà l'identification comme personne occupée selon la définition du bureau international de travail (BIT) peut être un obstacle : les personnes interrogées pourraient s'orienter selon leur *statut social principal* et ainsi ne pas indiquer leur emploi marginal dans l'entretien. Ce peut être le cas des personnes d'un certain âge ou des étudiants qui ne se perçoivent souvent pas comme « employé ».⁵

D'autres effets qui peuvent être à la base des déviations entre l'enquête emploi et le registre emploi sont des effets « proxy » et des effets d'entretiens raccourcis : les réponses peuvent aussi être fournies par d'autres membres du foyer à la place du sondé (*entretiens « proxy »*), qui ne sont peut-être pas toujours au courant de leurs emplois marginaux.⁶ Le grand nombre des questions sur l'emploi peut aussi inciter les sondés (mais aussi les intervieweurs) à raccourcir l'entretien et pour cette raison ne pas mentionner un petit emploi.

L'importance des effets d'orientation selon le statut social principal et de classification erronée des interviewés ont notamment été décelés lors d'une enquête « suivi ». Pour cette enquête une partie des personnes qui ont participé à l'enquête emploi ont été re-interviewées une seconde fois pour vérifier quelques-unes de leurs réponses (cf. Köhne-Finster et Körner 2009). Néanmoins, cette étude n'a pas permis de quantifier l'impact de ces effets sur les écarts observés entre enquête emploi et registre emploi.

2. Analyser les déviations des résultats avec une « enquête registre »

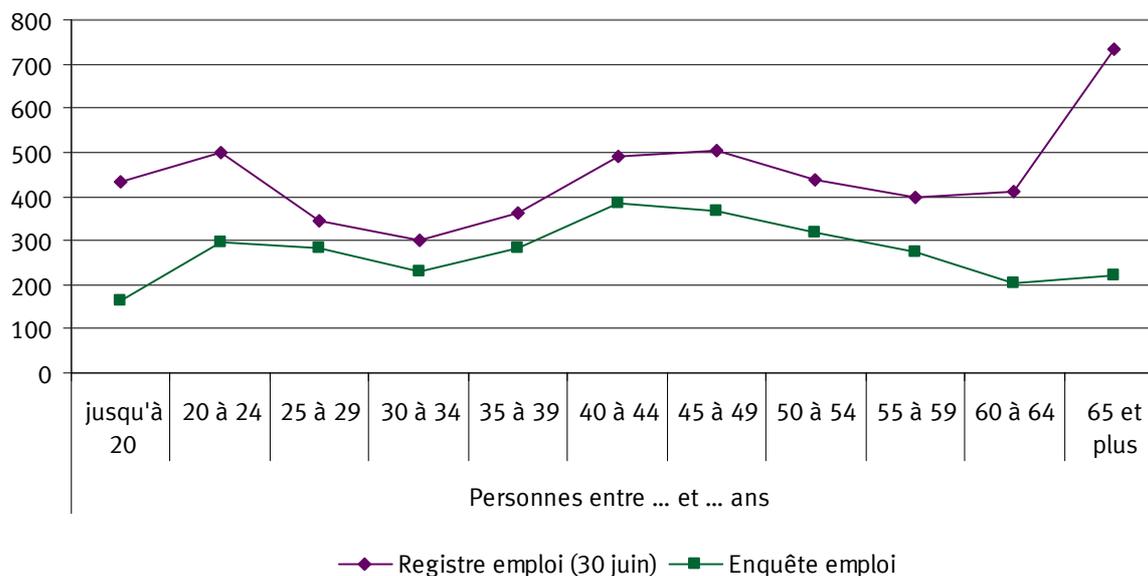
Avant 2010 les analyses portant sur les raisons pour des écarts entre l'enquête emploi et le registre emploi étaient limitées pour une simple raison : Il n'y avait pas de données incluant, au niveau « micro », les unités des deux statistiques. En conséquence, il fallait analyser chaque statistique séparément et ne comparer que les résultats agrégés. Ces analyses ont beaucoup contribué, mais ne pouvaient pas aboutir à une quantification des divers effets expliquant le manque de cohérence. Par exemple, par une comparaison des résultats agrégés, on pouvait voir que, comparées aux autres groupes de la population, les écarts sont plus importants pour les jeunes ainsi que pour les personnes âgées de 55 ans ou plus (voir figure 2).

Cependant, comme les populations des deux statistiques ne coïncidaient pas nécessairement, il était très difficile d'arriver à des conclusions concernant les effets derrière ces résultats. Pour des raisons légales de protection des données, il n'est pas possible de relier les données de l'enquête emploi avec celles du registre. Ainsi, Destatis et l'AFE ont lancé une « enquête registre » : Pour cette enquête, un échantillon de personnes inscrites comme employé marginal a été interviewé en octobre 2010 sur l'existence d'un emploi ainsi que sur les caractéristiques de l'emploi indiqué. Avec le consentement des interviewés, les données obtenues ensuite étaient reliées aux données disponibles dans le registre emploi. L'enquête registre ainsi permettait de comparer pour les mêmes personnes les informations incluses dans le registre emploi avec celles obtenues par une enquête similaire à l'enquête emploi.

⁵ Le questionnaire de l'enquête emploi cherche d'abord à relever si l'interviewé est travailleur selon la définition du BIT, c'est-à-dire s'il a travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence ou s'il a un emploi qui n'a pas été exercé pendant la semaine de référence. La question si l'emploi principal est un emploi marginal, est introduite séparément dans une autre section du questionnaire portant sur l'emploi principal.

⁶ Dans l'enquête emploi allemande, 20% des réponses ne proviennent pas d'entretiens directs mais d'entretiens « proxy ».

Figure 2 : Personnes avec emploi marginal selon l'enquête emploi et le registre emploi, par âge (2010 ; en milliers de personnes)



Pour l'enquête registre, 30 000 personnes inscrites dans le registre emploi comme employé marginal ont été sélectionnées selon un tirage aléatoire simple. Un institut de sondages mandaté par l'AFE a ensuite contacté ces personnes début octobre 2010 par courrier. L'enquête a été conduite comme enquête « multi mode » : La participation était possible par courrier, mais aussi par internet ainsi que par téléphone. L'entretien par téléphone a surtout été utilisé pour obtenir des réponses par des personnes qui n'avaient pas réagi à la lettre. Parmi les personnes contactées, 6 384 ont finalement participées, dont 52% par téléphone, 40% par courrier et 7% par internet. Le taux de réponse n'a atteint que 22,9% ce qui a été prévu étant donné que la population n'était pas facile à atteindre et il fallait obtenir une déclaration de consentement pour relier les données obtenues de l'enquête avec celles du registre emploi (pour les détails méthodologiques de l'enquête cf. Körner et Puch 2012). Le fait que les informations détaillées soient aussi disponibles pour les personnes qui n'ont pas répondu a beaucoup facilité l'application d'une méthode d'estimation très effective, basée sur un estimateur de régression généralisée (GREG), ce qui a permis d'atténuer le biais de non-réponse.

Après la collecte des données, les données obtenues par l'enquête registre ont été reliées à onze variables de l'enquête registre, notamment les détails sur l'inscription, mais aussi la profession et le secteur d'activité économique de l'entreprise (unité local).

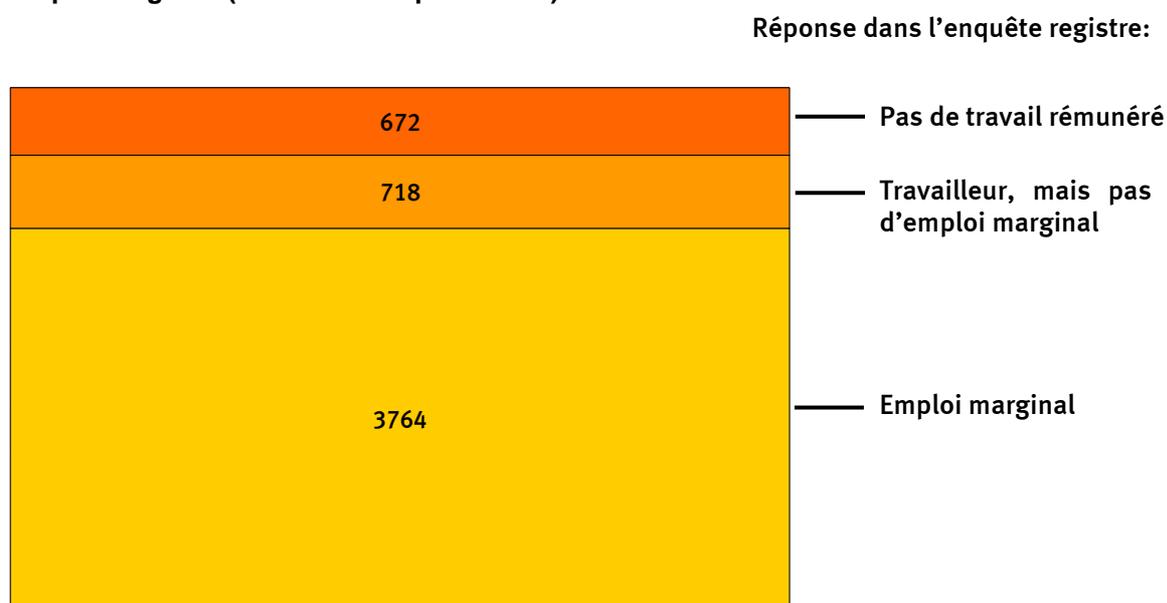
Pour faciliter le transfert des résultats, l'opérationnalisation utilisée dans l'enquête registre a été similaire à celle de l'enquête emploi. Notamment les questions du questionnaire pour déterminer si l'interviewé avait un emploi ont été adoptées de l'enquête emploi sans changement majeur (dans la version du questionnaire 2011). La seule différence majeure entre l'enquête emploi et l'enquête registre est pour le traitement de personnes qui ont un emploi, mais ne l'ont pas exécuté pendant la semaine de référence. Suite aux recommandations du BIT, l'enquête emploi considère ces personnes comme personnes occupées seulement si l'absence ne dure pas plus de trois mois ou si la personne reçoit une continuation de paiement de salaire d'au moins 50%. Par contraste, l'enquête registre considère toute personne absente de son emploi comme personne occupée pour mieux permettre des analyses sur des emplois discontinus.

3. Les principaux résultats de l'enquête registre

Pour chaque personne interviewée pour l'enquête registre, des informations sont disponibles du registre emploi ainsi que de l'enquête emploi. La combinaison des informations disponibles permet de distinguer ceux qui sont inscrit au registre comme employé marginal dans trois groupes

principaux (voir figure 3) :⁷ (A) Pour le plus grand groupe il n'y a pas d'écart entre l'enquête registre et le registre emploi.⁸ 3764 mille personnes étaient inscrites comme employé marginal au registre et ont en même temps indiqué dans l'enquête que leur principal emploi était un emploi marginal. Ainsi pour 73 % des 5154 mille personnes inscrites comme employé marginal les informations fournies par l'enquête et le registre coïncident. (B) 14% (ou 718 mille) des personnes inscrites comme employé marginal indiquaient avoir exercé un emploi dans la semaine de référence, mais n'ont pas déclaré dans l'enquête qu'il s'agissait d'un emploi marginal. Pour ce groupe, au moins le statut comme personne occupée selon la définition du BIT ne dévie pas dans les deux sources. (C) Le groupe le plus problématique est celui des personnes qui étaient inscrites au registre comme employé marginal, mais indiquaient avoir exercé aucun emploi (soit marginal ou autre) dans la semaine de référence. 672 mille personnes ont répondu ainsi dans l'enquête, ce qui correspond à 13% des personnes inscrites comme employé marginal. Même le statut de personne occupée selon la définition du BIT diffère dans ces cas, ce qui a aussi un impact sur les indicateurs les plus importants du marché du travail comme le taux d'emploi.

Figure 3 : Personnes inscrites comme employé marginal au registre selon leurs réponses dans l'enquête registre (en milliers de personnes)



Dans ce qui suit nous analysons ces trois groupes avec plus de détail regardant leurs structures et les caractéristiques des emplois afin d'arriver à des conclusions sur les raisons expliquant les différences dans les résultats.

3.1. Personnes qui n'ont indiquées aucun travail rémunéré dans l'enquête

13% des personnes qui étaient inscrites comme employé marginal au registre emploi n'indiquaient aucun travail rémunéré dans l'enquête emploi. Etant donnés les écarts entre l'enquête emploi et le registre emploi ce résultat ne peut guère surprendre. Aussi la structure de ce groupe correspond aux résultats de l'enquête emploi. La plus grande partie des personnes inscrites qui n'indiquaient aucun travail rémunéré est âgée soit de plus de 55 ans, soit de moins de 25 ans (moins souvent). Dans le groupe âgé entre 24 et 55 ans seulement 7% n'ont pas indiqué un travail rémunéré. Pour les plus âgés cette proportion était beaucoup plus grande (55 à 64 ans : 12% ; plus de 64 ans : 36%). Mais la

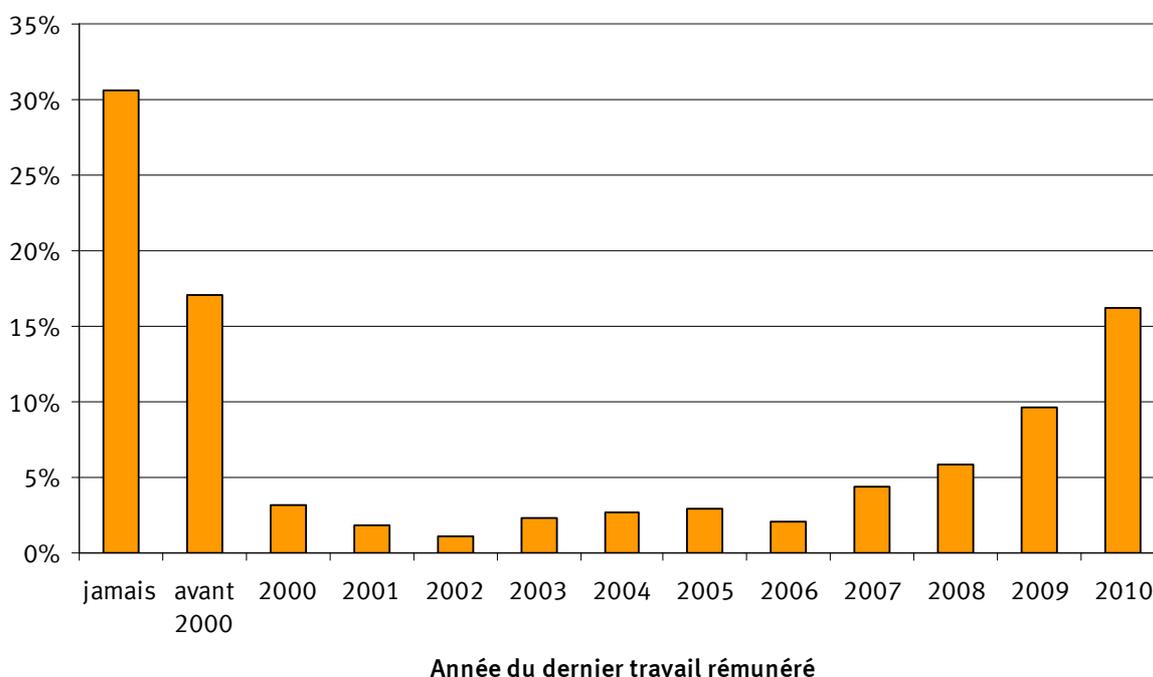
⁷ L'enquête emploi incluait aussi 863 personnes (résultat non pondéré) qui n'étaient plus inscrites comme employé marginal à la date de référence. Ceci est dû au fait que l'échantillon a été tiré à la base de la date de référence du 30 juin 2010 alors que l'enquête registre a fait référence au 30 septembre 2010. Ces 863 personnes étaient apparemment désinscrites par leurs employeurs pendant la période entre les deux dates. Pour des raisons de simplicité cette contribution ne s'occupe pas de l'analyse de résultats obtenus pour ce groupe.

⁸ Les chiffres présentés dans la suite sont des estimations tenant compte du biais dû à la non-réponse dans l'enquête registre.

part des 15 à 24 ans était également plus élevée avec 10%. Ce résultat correspond aux expériences pendant la collecte des données. Parmi des personnes contactées par courrier un nombre suspect de retraités appelait à l'institut de sondage pour l'informer qu'ils n'étaient pas concernés par l'enquête puisqu'ils étaient déjà à la retraite. Après une courte communication, dans un nombre important des cas, il se révélait, que ces personnes n'avaient simplement pas pensées à leur emploi marginal qui n'était pas si important pour eux comme retraités (orientation selon le statut social principal). Pendant le test du questionnaire de tels effets étaient aussi évidents, de même dans des études antérieures (cf. Statistisches Bundesamt 2008). En même temps, il y avait aussi des personnes qui même après quelques précisions par téléphone continuaient de déclarer exercer aucun travail rémunéré.

Plus d'éclaircissement peut être obtenu par une analyse des réponses à la question, quand le dernier emploi s'était achevé. Parmi les 672 mille personnes qui n'ont pas indiqué un travail rémunéré, presque un tiers (31%) a répondu n'avoir jamais exercé un travail rémunéré et même pas de travail à côté. Comme la question pour déterminer si l'interviewé à déjà exercé un travail était formulée de façon très ouverte, il est probable qu'une partie de ce groupe a été inscrite comme remplaçant pour d'autres personnes.

Figure 4 : Employés marginaux selon le registre sans indication d'un travail rémunéré dans l'enquête registre par année où le dernier travail s'est achevé



Dans 26% des cas, le dernier emploi s'est achevé dans l'année de l'enquête ou l'année précédente. Comme les personnes pour lesquelles l'information la plus récente dans le registre date de deux ans sont éliminées du registre emploi par l'AFE (procédure de « censure »), une partie de ce groupe pourrait être désinscrite tardivement par l'employeur et rester dans le registre comme fiche périmée. Il pourrait également s'agir d'emplois discontinus, par exemple d'étudiants qui ne travaillent qu'en vacances mais restent inscrites dans le registre aussi en période scolaire.

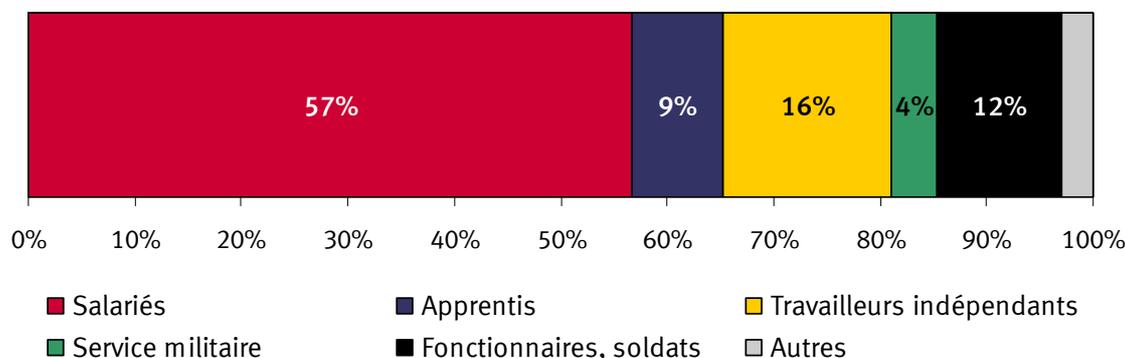
3.2. Personnes qui ont indiqué un travail, mais pas d'emploi marginal

Un problème tout à fait différent se pose pour des personnes qui répondaient avoir un travail rémunéré, mais que leur emploi principal n'était pas un emploi marginal. Ici, deux principaux problèmes prédominent, l'un conceptuel et l'autre de fausse classification par les interviewés. L'analyse de ce groupe par le statut professionnel indiqué dans l'enquête registre illustre bien les effets : Un tiers des 718 mille personnes, qui répondaient que leur principal emploi n'était pas un

emploi marginal a indiqué « travailleur indépendant », « fonctionnaire, soldat » ou « service militaire » comme statut professionnel. Comme le registre emploi n'est pas un registre de la population entière mais des employés assujettis à l'assurance sociale (marginal ou non), ces groupes ne sont par définition pas couverts par le registre. C'est-à-dire qu'un fonctionnaire avec un emploi marginal secondaire figurait dans le registre comme une personne tenant un emploi marginal sans autre emploi. Dans l'enquête, ce fonctionnaire ferait référence à son activité de fonctionnaire.

L'autre effet remonte au fait que l'enquête n'a pas accès aux informations du registre, mais mesure la perception de l'interviewé (ce qui peut être un avantage ou une restriction selon le cas). Pour un fait juridique complexe comme le statut auprès de l'assurance sociale, on peut facilement s'imaginer que certaines personnes ne reproduisent pas exactement les données inscrites au registre mais leur propre perception de leur statut. Ce peut être le cas de ceux qui indiquaient « salarié » comme statut professionnel, 57% du groupe sous considération ici. La plupart des salariés – selon les informations regardant le temps de travail et le salaire – peut de toute évidence être considérée comme employé marginal. Seul un quart des salariés (ou 14% du groupe entier) travaillait plus de 25 heures, ce qui est assez improbable pour un employé marginal. Pour ce quart, on pourrait assumer qu'ils utilisent l'emploi marginal comme « cape d'invisibilité » pour un emploi qui est en fait plus important qu'admis par la loi.

Figure 5 : Employés marginaux selon le registre emploi qui indiquaient un travail rémunéré dans l'enquête registre, mais pas comme employé marginal (par statut professionnel)



Un autre groupe à distinguer forment les apprentis. Suivant le code social il n'est pas admis d'occuper un apprenti comme employé marginal. Donc le fait qu'il y a 60 mille personnes inscrites comme employé marginal et en même temps répondaient « apprenti » comme statut social est surprenant. Une analyse du commencement de l'emploi des apprentis révèle que deux tiers des apprentis ont commencé leur travail dans les six mois précédant la semaine de référence. Cela indique que l'apprentissage dans ces cas n'a apparemment pas encore été enregistré au registre et qu'ainsi les interviewés font référence à un autre travail.

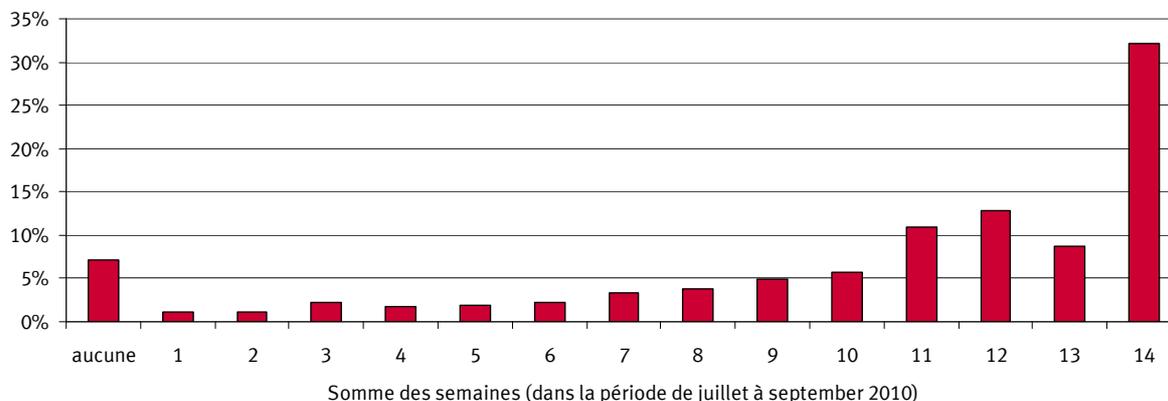
3.3. Employés marginaux dans le registre et l'enquête registre

Pour le contexte de l'enquête registre, le groupe des personnes qui ont été identifiées comme employé marginal dans l'enquête comme au registre ne pose guère de problème. Pourtant l'analyse de ce groupe s'avère très utile pour mieux comprendre les différences entre l'enquête emploi et le registre emploi : L'enquête registre permet de déterminer le nombre d'employés marginaux qui exercent leur emploi de manière discontinue. Comme expliqué ci-dessus, les emplois discontinus sont intégralement inclus dans l'enquête registre, mais seulement sous certaines conditions dans l'enquête emploi. En plus, pour savoir plus sur les configurations d'emploi discontinu, le questionnaire de l'enquête registre incluait un calendrier : Les interviewés devaient répondre dans quelles semaines pendant les trois mois précédant la semaine de référence ils ont exécutés leur emploi.

La plupart des emplois marginaux sont exercés régulièrement et continuellement : Parmi les employés marginaux (identifiés dans l'enquête registre), 82% répondaient qu'ils exercent leur emploi régulièrement (hormis vacances et maladies). Une minorité importante de 18% indiquait que l'activité était de caractère irrégulière. Les réponses aux calendriers confirment ce constat (voir figure 6). 32%

des employés marginaux étaient à leur poste de travail toutes les semaines dans la période de juillet à septembre et 38% ont interrompu l'activité pour quatre semaines au maximum. Cependant 23% ont déclaré des absences de cinq semaines ou plus et 7% n'ont pas du tout exercés leur emploi marginal. Ces résultats montrent qu'au moins un cinquième des employés marginaux peut être considéré comme emplois discontinus.

Figure 6 : Somme des semaines dans lesquelles l'emploi marginal a été exercé dans la période de juillet à septembre 2010 (proportion des employés marginaux selon l'enquête registre)



La discontinuité des emplois marginaux devrait avoir d'importantes conséquences sur la mesure statistique avec le registre emploi d'un côté et l'enquête emploi de l'autre. Dans le registre emploi, les personnes avec un emploi discontinu peuvent rester inscrites pendant les périodes d'absence et seront dans leur majorité inclus dans les chiffres. Au contraste, dans une enquête de population (comme l'enquête emploi) ces personnes n'indiqueront probablement pas toujours qu'ils continuent d'être employés parce qu'ils peuvent percevoir l'activité avant et après l'absence comme deux emplois distincts. Il faut noter, qu'à la base des résultats de l'enquête registre il n'est pas possible de déterminer si l'emploi marginal doit être considéré comme travail rémunéré selon la définition du BIT. Néanmoins, on peut supposer que jusqu'à 400 mille employés marginaux inscrits au registre n'indiquent pas leur travail puisqu'il n'est exercé que de façon discontinue.

4. Conclusions

La mesure statistique de quelque phénomène que ce soit nécessite toute une série de simplifications d'une présumée « réalité » pour donner accès aux faits examinés. Ce n'est que par ces simplifications successives que le statisticien peut rendre l'objet de son intérêt opérationnel. On ne peut pas prouver empiriquement si cette opérationnalisation peut être considérée comme une équivalence (ou d'être « adéquate », le terme utilisé dans la tradition allemande) car elle remonte à des conventions dans la communauté de notre profession.

Nous avons montré que cette opérationnalisation peut être très variée pour le même objet – l'emploi marginal dans le cas de notre étude. Les différentes décisions prises à des diverses étapes peuvent mener à des résultats avec des graves divergences. Pour comprendre les raisons derrière les déviations, toutes démarches de l'opérationnalisation doivent être prises en compte. Il ne s'agit donc pas de simplement quantifier « l'erreur de mesure » dans chaque source, ce qui nécessiterait que la « vraie » valeur soit connue.

L'enquête registre présentée ici s'est révélée un outil très utile pour l'analyse des différents effets contribuant aux incohérences. On a montré que des différences de concept doivent être prises en compte comme des différences de méthodologie. Comme l'opérationnalisation intègre des aspects plutôt conceptuels ainsi que des aspects plutôt méthodologiques, il n'est même pas toujours possible de discerner entre ces types de différences. Par exemple, le traitement des emplois discontinus d'un côté est une différence de concept. Le captage de personnes avec emplois est, de l'autre, aussi un problème de méthodologie (« manque » de désinscriptions au registre vs. employés discontinus qui n'indiquent pas leur emploi dans l'entretien).

Figure 7 : Différents effets pour expliquer la différence entre registre emploi et enquête emploi (ampleur de l'effet comme pourcentage de la différence)

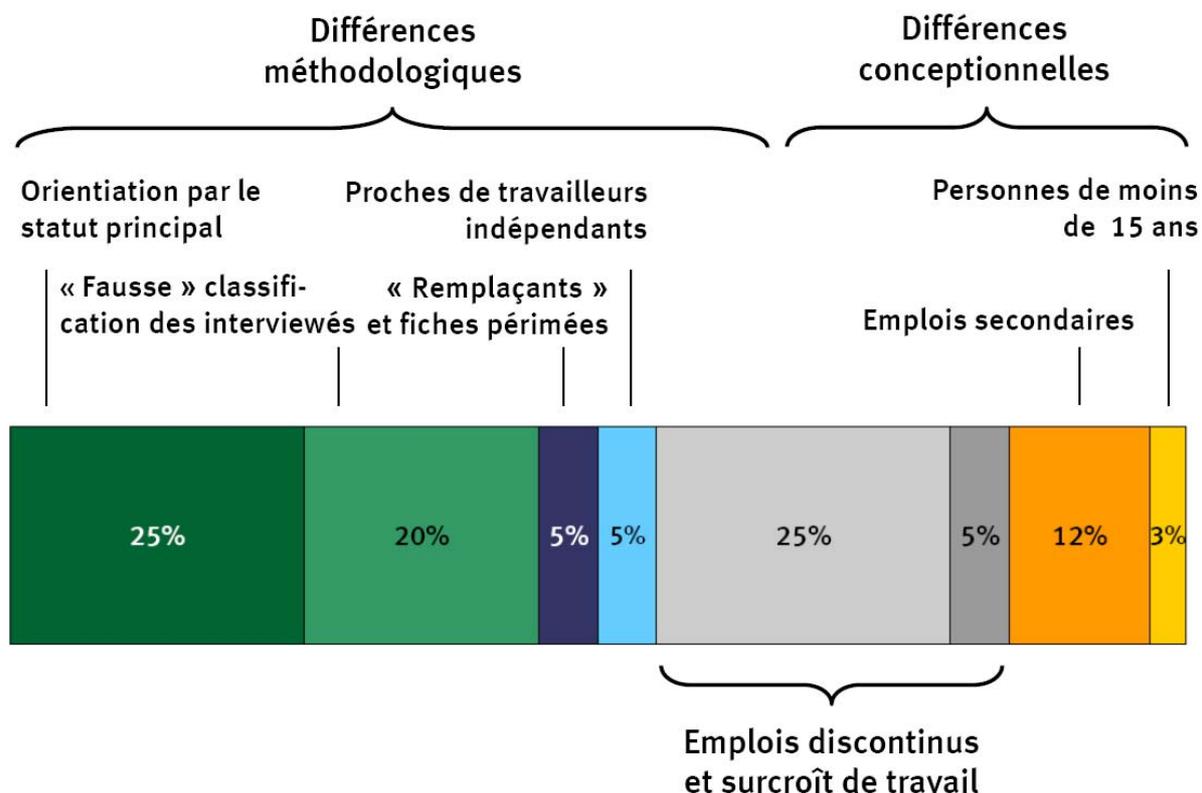


Figure 7 présente un bref aperçu concernant les différents effets à la base du manque de cohérence entre le registre emploi et l'enquête emploi.⁹ Supposons que les résultats de l'enquête emploi puissent être généralisés, cinq majeurs effets sont à distinguer : (1) L'orientation des interviewés selon leur statut social principal qui fait que de nombreux retraités se perçoivent d'abord comme personne à la retraite et ne reportent pas leur emploi secondaire. (2) Un autre groupe important est constitué de ceux qui bien indiquent qu'ils ont un travail rémunéré, mais ne l'identifient pas comme emploi marginal pendant l'entretien. (3) Pareillement important sont les emplois discontinus, présentés en section 3.3. Aussi il ne faut (4) pas oublier que le registre emploi est limité aux emplois assujettis à l'assurance sociale. Ainsi les emplois secondaires de fonctionnaires, soldats et travailleurs indépendants sont « à tort » comptés comme emplois principaux au registre. Finalement, (5) aussi les attraits constitués par les privilèges des emplois marginaux en terme de taxation et de contributions sociales ont un certain impact. Ceci est le cas des « remplaçants », des travailleurs indépendants inscrivant leurs proches ainsi que des personnes qui en fait travaillent plus que ce qui est prévu par le code social.

Ces conclusions ne font pas disparaître les différences mais ils sont très utiles à plusieurs fins. D'abord ils aident énormément à mieux connaître les atouts et les problèmes associés aux différentes sources de données et à améliorer ainsi la conception et les processus de collecte de données. En même temps, ils aident aussi à mieux appréhender le phénomène d'emploi marginal. Les deux sources – par leurs différentes opérationnalisations – représentent aussi deux perspectives différentes sur le même objet de recherche. Pouvoir disposer des résultats divergents peut ainsi même être perçu comme un avantage. Troisièmement, les conclusions sur les effets permettent évidemment de mieux expliquer aux utilisateurs les raisons pour ces incohérences. Même si une grande partie des utilisateurs non experts ne sont pas trop réceptifs pour ce type d'explication méthodologique et épistémologique, les utilisateurs experts savent très bien interpréter les résultats et profitent de cette nouvelle information.

⁹ Pour plus de détails sur les estimations sur lesquelles la figure est basée, cf. Körner et Puch 2012.

Bibliographie

- [1] Desrosières A., « La politique des grands nombres: Histoire de la raison statistique », Paris : Éditions de la découverte 2010 [1993].
- [2] Köhne-Finster S., Körner T., « Microcensus Follow-up Survey – A Project of the Federation and the Länder to Measure the ILO Employment Status », *Methods, Approaches, Developments* no 1, pp 3-6, 2009.
- [3] Körner T., Puch K., « Coherence of German Labour Market Statistics. The Labour Force Survey in Comparison with the Employment Accounts and the Unemployment Register ». *Statistics and Science*, vol 19, Wiesbaden : Destatis 2011.
- [4] Körner T., Puch K., « Measuring marginal employment in surveys and registers. Investigating the differences between the Labour Force Survey and the Employment Statistics Register ». *Statistics and Science*, vol 20, Wiesbaden : Destatis 2012 (en préparation).
- [5] Körner T., Puch K., Frank T., Meinken H., « Geringfügige Beschäftigung in Mikrozensus und Beschäftigungsstatistik. Neue Erkenntnisse zu den Hintergründen der Ergebnisunterschiede », *Wirtschaft und Statistik*, no 11/2011, pp 1065-1085, 2011.
- [6] Radermacher W., Körner T., « Fehlende und fehlerhafte Daten in der amtlichen Statistik », *Allgemeines Statistisches Archiv*, vol 90, pp 553-576, 2006.
- [7] Statistisches Bundesamt (ed.) « Ergebnisse der Nachbefragung im Mikrozensus / Labour Force Survey. Ein Gemeinschaftsprojekt der Statistischen Ämter des Bundes und der Länder zur Qualitätssicherung im Mikrozensus », Wiesbaden: Statistisches Bundesamt, 2008.